

Image not found or type unknown



Plus de passeport pour prouver l'entrée régulière

Par **Ioua**, le **06/02/2008** à **18:59**

mon ami qui est brésilien n'a plus son passeport pour prouver qu'il est rentré en situation régulière sur le territoire! mais nous savons qu'il y a un accord entre la France et le Brésil qui est que la France n'exige pas de visa pour un court séjour ou qu'il donne droit à un visa 3 MOIS automatiquement, je ne sais pas exactement cependant je sais qu'il y a un accord France Brésil! ou puis-je trouver cet accord pour le montrer à la préfecture?